Image not found or type unknown

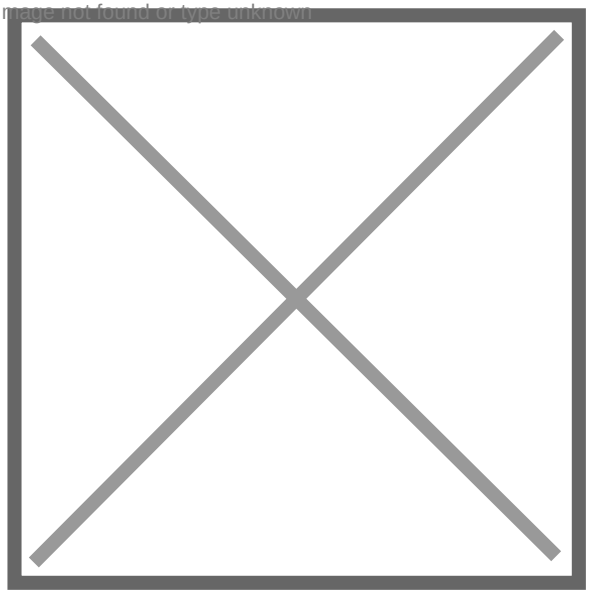

Demande de renseignements pour la succession d'une tante

Par **QUERCITAIN_old**, le **31/05/2007** à **20:41**

Maitre,
Ma tante vient de décèder, elle était l'épouse du frère de ma mère, celui-ci est mort en 1989, elle termina sa vie dans leur maison, ils n'avaient pas d'enfant.
Ils n'avaient qu'un neveux et une nièce.
le neveux c'est moi, et la nièce est la fille du frére de ma tante.
Mon oncle et ma tante avaient une bonne situation, ils pocédaient un appartement à la montagne, et une maison qu'ils avient fait construire, voici presque 50 ans.
Mon oncle était agent d'assurance, et ma tante travaillait à la banque de France.
Comme ils n'avaient jamais eu d'enfant, ils avaient signalé de leur vivant, que à leur mort, leur biens seraient donnés aux neveux et nièce.
Moi-même, j'hèritais de l'appartement à la montagne, et 20% de leurs biens.
Un testamen avait été fait à l'étude d'un notaire
Dés, que j'ai appris son décé,(elle était partie dans une maison de convalescence, à la suit d'une mauvaise chutte l'hivers dernier), j'ai demandé un rendez-vous auprés du notaire.
Le jour de mon rendez-vous celui-ci, était absent, et ne m'avait pas prévenue.
Le lendemain, sa nièce à appelait ma mère, afin de lui faire part de son souhait
pour que je puisse l'accompagner chez le dit notaire en question.
Celui-ci était présent à son rendez-vous, il nous a fait entrer dans son bureau, et ne m'a pas adressé la parole, elle venait lui apporter les documents, qu'ils lui avait réclamé, et a demander à son assistante de sortir le "fameux testamen", à l'ouverture de ce dernier, un lettre était jointe non cachetée était jointe, et cette dernière, stipulée selon ses dires, qu'elle révoquée le dit testamen.
le notaire, nous a pas lu ni cette lettre, ni ce testamen.
Avant d prendre congés de nous, il a simplement demandé le livret de famille de ma tante, ainsi que le justaificatif de l'identité de sa nièce.

A la sortie, sa nièce m'a simplement fait remarquer, qu'elle savait que je n'avait droit à rien, et que tout lui revenait.
A la suite de celà, j'en ai parlé à mon entourage,et on m'a conseiller de prendre un avocat.
Suis-je en droit de réclamer quelque chose, ou ai-je drois d'en rester là.

Par **Christelle_old**, le **01/06/2007** à **13:44**

Bonjour,

Inutile de m'appeler maître je ne suis pas avocat.
Il faut savoir que vous n'avez pas de droits dans la succession d'une tante sans ce testament.
De plus elle était tout à fait en droit de révoquer le testament...
Maintenant il reste à voir si la révocation peut être contestée... Cela dépend de beaucoup de choses... La santé de votre tante à ce moment là, sa lucidité.
Il faut avouer que les circonsatnces sont cruelles pour vous mais ça ne me surprend pas : votre tante a décidé d'avantager son propre côté de la famille... Ce sont des choses couranntes...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés